Droits de scolarité Mines Nancy

Droits de scolarité 2021-2022

- Suite à la décision Conseil d'Administration du 15/12/2020 de l'Université de Lorraine, les droits différenciés seront appliqués pour 2021/2022 et 2022/2023 à Mines Nancy.

Détail des droits universitaires Droits de scolarité	CURSUS INGENIEUR À titre principal	CURSUS MASTER À titre principal
* **Étudiant extracommunautaire primo-arrivant en 2021/2022** (Étudiant s'inscrivant pour la première fois à l'Université de Lorraine.) *Aucune exonération ne sera possible la première année d'arrivée*	**3770 euros** + CVEC	**3770 euros** + CVEC Sauf Master 1ère année pour les pays listés ci-dessous : **243** euros liste des pays exonérés
* **Étudiant extracommunautaire inscrit à l'Université de Lorraine à partir de 2019/2020** : - Études interrompues - Réorientation - Redoublement - Abandon - Étudiants en Licence 3ème année vers le Master 1ère année	**3770 euros** + CVEC	**3770 euros** + CVEC
* **Étudiant français ou U.E.** * **Étudiant extracommunautaire** - Inscrit avant 2018/2019 - Inscrit à l'Université de Lorraine à partir de 2019/2020 ayant validé l'année et poursuivant leur cursus	**2500 euros** + CVEC	**243 euros** + CVEC

- Les boursiers sur critères sociaux ainsi que les Boursiers du Gouvernement Français sont exonérés des droits nationaux et différenciés sous réserve du dépôt en ligne de l'attestation BGF.
- Ne sont pas concernés : les étudiants extra-communautaires qui viennent dans le cadre d'un accord d'échange ou de double diplôme.
- N'hésitez pas à contacter le service de scolarité correspondant pour vérifier les droits d'inscription applicables en fonction de votre situation :

  FICM : mines-nancy-scolarite-ficm@univ-lorraine.fr

  FIGIM : fabienne.remy@mines-nancy.univ-lorraine.fr

  FIIC : marylaure.richard@univ-lorraine.fr

  Masters : mines-nancy-scolarite-master@univ-lorraine.fr

- La CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus), d'un montant de 92€ (tarif 2020-2021) est due par tout étudiant inscrit en formation initiale AVANT l'inscription à l'université et EXCLUSIVEMENT auprès de l'organisme collecteur :https://cvec.etudiant.gouv.fr/(link is external)

☞Les étudiants admis en MS ou en DU ne sont pas concernés par les droits différenciés, prenez contact directement avec les gestionnaires pour connaître le montant des droits : mines-nancy-scolarite-dfsc@univ-lorraine.fr